Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260422-D22042611-DE

Séance du 22/04/2026

Délibération N°220426/11

Nombre de conseillers en exercice :	**41**
Présents : …	40
Excusés :	1
Pouvoirs : …	1
Votants : …	**41**
- dont « pour »: …	41
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le 22 avril 2026 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 9 avril 2026, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à Eugénie les Bains.**

Présents : Mrs et Mmes, MARTI Jérémy, BOURRETERE Agathe, MAUMUS Emmanuel, GACHIE Florence, FRANCKE Johann, SAINT GERMAIN Paulette, VALETTE Julien, DUPRIEU Carole, ANGEL Jean Baptiste, DUFAU Patricia, PRIAN Sébastien, LENCAUCHEZ Nathalie, LAFITAU Corinne, FRANCHETTO Tony, MECHIN Isabelle, SORRAING Damien, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, CASTAING Marie Laurence, DOS SANTOS Sabine, DUCOURNAU Benjamin, BIARNES Franck, LALANNE Jean Michel, TOCQUE Nathalie, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, ROBERT Daniel, DUFAU Philippe, DUFAU Christophe, MINVIELLE Serge, SAINT GERMAIN Dominique, SARRADE Patrice, DUFAU Jean Jacques, DAUGREILH Marie Line, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoit.

Excusés : DESTOUET Aurélien

Pouvoirs : DESTOUET Aurélien à BERDOULET Cédric

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260422-D22042611-DE

Objet : délégation spécifique au président pour la signature d'un accord-cadre de travaux

Monsieur le Président indique que le marché de voirie portant sur le « renforcement, revêtement et assainissement pluvial de la voirie communautaire » a été lancé le 27 mars 2026 avec une remise des plis au 27 avril 2024.

Ce marché prend la forme d'un accord-cadre avec des montants minimum et maximum par période. Son montant maximal annuel est fixé à 950.000 € H.T. Ce marché est reconductible une fois pour un an soit un total maximum de 1.900.000 € H.T. sur deux ans.

M. le président précise que sa délégation de signature, accordée en date du 08 avril 2026 selon les dispositions de l'article L5211-10 du C.G.C.T., concerne les marchés de travaux inférieurs à 500.000 € H.T. (délibération n°080426/05)

Afin de permettre une mise en œuvre des travaux plus efficiente, il est demandé à l'assemblée de donner une délégation spéciale au Président pour la signature de ce marché afin d'assurer une attribution plus rapide dudit marché et ne pas entraver la continuité du service public.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE une délégation spécifique au Président concernant la signature, l'exécution et le règlement de l'accord-cadre n°2026-02-01 « renforcement, revêtement et assainissement pluvial de la voirie communautaire » d'un montant maximum de 1.900.000 € H.T. (sur sa durée maximale).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES